

⑫ DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫ Date de dépôt : 05.06.92.

⑬ Priorité :

⑭ Date de la mise à disposition du public de la demande : 10.12.93 Bulletin 93/49.

⑮ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.

⑯ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑰ Demandeur(s) : FRANCE TELECOM, un établissement de droit public créé par la loi du 2 Juillet 1990 — FR et TELEDIFFUSION DE FRANCE, une société anonyme — FR.

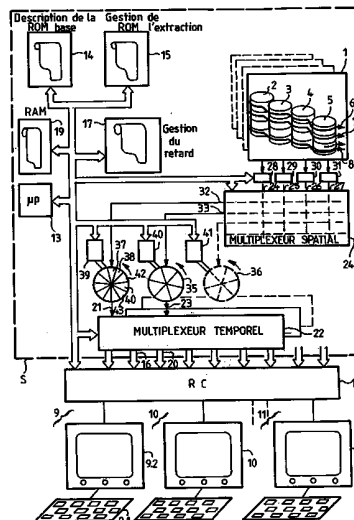
⑱ Inventeur(s) : Babonneau Gérard.

⑲ Titulaire(s) :

⑳ Mandataire : Cabinet Ballot-Schmit.

⑳ Serveur à haut débit.

㉑ Pour augmenter le débit de transfert d'information d'une base (1) audio-visuelle à des demandeurs (9-11) multiples on propose, lorsqu'une requête a été effectuée par un demandeur, de ne pas satisfaire ce demandeur immédiatement mais de le faire attendre pendant une période donnée (17). Pendant cette période on détecte quels sont les autres demandeurs qui demandent la même séquence. Au bout d'une période d'attente on diffuse (22) à l'ensemble (19) de ces demandeurs la même séquence. On montre qu'en retardant un peu la diffusion on augmente dans des proportions très importantes le débit réel de diffusion de la base de données et sans par ailleurs avoir à modifier la technologie d'extraction des données de cette base.



A

SERVEUR A HAUT DEBIT

La présente invention a pour objet un serveur à haut débit utilisable pour envoyer des données extraites de bases de données à des usagers connectés à la demande à ces bases, par exemple au travers d'un réseau public de télécommunications.

Le but de l'invention est d'adapter le débit des données extraites de la base de donnée, débit forcément limité technologiquement par les matériels et logiciels par lesquels la base de données est accessible, à un débit utile, dépendant du nombre simultané des usagers. Ce débit utile est susceptible d'être très élevé. Le serveur est constitué par ces matériels et logiciels d'extraction.

On connaît ainsi des serveurs d'information dont le débit nominal est aujourd'hui de l'ordre de 1,50 à 6 Mbits par seconde. Ce débit correspond à la consultation de séquences audio-visuelles, simultanément, par quelques usagers. On envisage d'en desservir un grand nombre.

Les bases de données dont il est question dans l'invention peuvent être de type quelconque, mais elles concernent de préférence les bases de données de type audio-visuel dans lesquelles des informations d'image et ou auditives sont stockées sous forme d'images fixes, éventuellement associées à des séquences sonores, et sous forme de séquences d'images éventuellement sonorisées. On sait en effet, notamment avec la numérisation des images et des sons, stocker maintenant de nombreuses séquences d'images ou de sons avec en particulier l'apport de la compression. Compte tenu des

exigences de plus en plus marquées vers des images dites de haute définition, il est à prévoir que le débit d'information à transmettre pour une consultation d'une séquence d'images et de sons ira en augmentant, au profit de la qualité du signal reçu. Une particularité des informations de type audio-visuel est que la quantité d'informations à transmettre dépend de la longueur de la séquence choisie par l'utilisateur. On envisage ainsi des séquences d'une à plusieurs minutes de durée ce qui, même en comprimant fortement les images, conduit à la transmission d'une quantité importante d'information, parfois dépassant les 10 Mega octets.

Un autre exemple de mise en service de telles bases de données est décrit dans un article intitulé "Object placement in parallel hypermedia system" dû à Messieurs Shahram Ghandeharizadeh et Al et divulgué dans les comptes rendus de conférences de la dixième conférence sur les très grandes bases de données, à Barcelone, en Septembre 1991, pages 243 à 254. Dans cet exemple il est envisagé une consultation de l'encyclopédie : "Compton's multimedia encyclopaedia".

Il est fait état dans cet article d'une difficulté de présenter les images vidéo parce que celles-ci impliquent un débit d'information de 60 Mbits par seconde alors que les dispositifs classiques de stockage de données, notamment les disques durs de micro-ordinateurs, ne sont capables que d'un débit de 5 à 10 Mbits par seconde. La solution préconisée par cet article pour résoudre ce problème consiste à répartir la base de données entre plusieurs supports de stockage. Cette répartition est faite de telle façon qu'une même séquence, à diffuser à un utilisateur qui la réclame, n'est pas prélevée sur un seul support mais est prélevée blocs

par blocs sur des supports différents. Par suite la bande passante requise pour la transmission en temps réel est obtenue par agrégation des bandes passantes élémentaires dont sont capables ces supports. En pratique les sorties de ces supports doivent être multiplexées avant d'être transmises, de telle façon que du côté de la réception on atteigne le débit requis. En outre, compte tenu de ce que chaque support, au moment où il doit intervenir, possède un débit inférieur au débit requis, cet article évoque encore la possibilité que chaque support précharge une mémoire tampon avec une partie d'un bloc de données extrait, de telle façon que le système de lecture lise d'une part les données stockées dans cette mémoire tampon et d'autre part les données distribuées en fin de partie par le support lui-même.

Malgré tous les avantages présentés par cette technique, celle-ci ne résout pas le problème cité ci-dessus. Un objet de la présente invention est dans ce but d'exploiter la capacité en débit d'une telle base de données, non pas à destination d'un seul usager requérant un très gros débit d'information, mais à destination de nombreux usagers recevant chacun un débit plus modeste, de manière à ce que la totalité des débits extraits soit dans les limites physiques de la machine. Ainsi, en supposant que le débit maximum de la base de données permette de desservir vingt usagers simultanément, lorsque le vingt et unième se présente, la base de données est complètement occupée et cet usager ne peut pas être satisfait. Cette contrainte peut être d'autant plus désagréable à supporter pour l'usager que les séquences diffusées peuvent être longues. S'il s'agit d'attendre une minute le problème peut ne pas être trop grave, par contre si les séquences sont de

l'ordre de dix ou quinze minutes l'attente est rédhibitoire.

L'invention pallie une autre contrainte liée à la longueur des séquences. Il n'est pas possible en effet
5 de les stocker en totalité sur un terminal d'utilisateur. Le volume d'information est trop grand. De plus les mémoires de masse de ces terminaux n'ont pas non plus le débit suffisant pour les diffuser correctement. Il faut donc les afficher dans ces terminaux en temps réel,
10 c'est à dire sans rupture de séquence pour chacun des usagers desservis. Ce problème, particulièrement sensible pour les séquences audiovisuelles, est résolu par l'invention en même temps que la desserte de plusieurs usagers.

15 Dans l'invention, pour résoudre ces problèmes on a mis en évidence les spécificités propres aux séquences audio-visuelles que souhaitent recevoir les usagers.

D'une part, contrairement à la consultation d'une base de données de type classique, il apparaît
20 vraisemblable que le nombre des séquences enregistrées et donc demandables par des usagers ne sera pas trop élevé. On a alors remarqué, dans le cas d'une consultation simultanée par un grand nombre d'utilisateurs, qu'il était probable que des requêtes identiques soient
25 présentées assez fréquemment pour ce faire servir des mêmes séquences.

Dans l'invention on a alors eu l'idée pour remédier aux inconvénients cités de faire attendre un certain temps un demandeur avant de lui servir la séquence qu'il
30 réclame. Pendant ce temps d'attente, on détecte les demandeurs qui souhaitent recevoir la même séquence. Au bout de ce temps d'attente, si plusieurs demandeurs se sont prononcés pour la diffusion de la même séquence celle-ci leur est diffusée à tous en même temps. On peut

alors multiplier le débit de la base de données, par le nombre de demandeurs qui souhaitent voir la même séquence en même temps, sans par ailleurs avoir à modifier en quoi que ce soit la technologie d'extraction des données de la base de données.

Pour amener ce résultat, on utilise un circuit de multiplexage susceptible de réaliser des interconnexions des sorties de la base de données vers des usagers. Ce circuit interposé entre la sortie de la base de données et les usagers permet de connecter plusieurs usagers à une même sortie de base. Ce circuit multiplexeur est dans un exemple préféré un multiplexeur temporel. Il peut cependant être aussi un multiplexeur spatial. On peut alors, par exemple avec un temps d'attente de l'ordre de une à cinq secondes, soit périodique soit consécutif à une première demande, augmenter considérablement le débit de diffusion des données de la base. Le serveur d'information de la base de données devient alors un serveur à plus haut débit.

Par ailleurs, en fragmentant les séquences en blocs de données, les blocs étant stockés en répartition dans différents supports d'information, on montre que le temps d'attente des usagers du fait de l'occupation de la base peut devenir négligeable, de l'ordre de la fraction de seconde. Si, dans ce contexte, cette base de données est de plus sollicitée en même temps par des usagers multiples demandant non plus des séquences identiques mais des séquences différentes, des problèmes de conflits d'extraction simultanée de différents blocs de données hors d'un même support peuvent se présenter. En effet, étant donné le grand nombre de séquences audiovisuelles extraites simultanément du serveur, la gestion de celui-ci devient aléatoire, et il peut se présenter des risques de rupture de la transmission des

blocs donc de la transmission des séquences. L'invention résout également ce problème en constituant, selon une autre forme de réalisation, une mémoire tampon dans laquelle les blocs extraits sont stockés, au fur et à mesure de leur extraction. Ils y sont alors stockés soit à des adresses de stockage correspondant à l'ordre de leur extraction, de concert avec un index montrant leur place réelle dans la séquence, soit, de préférence, à des adresses dans la mémoire tampon qui sont directement consécutives à des adresses de blocs de données qui doivent normalement être émis immédiatement avant ces blocs de données. Dans ce cas le serveur n'est jamais neutralisé par des attentes de résolution de ces conflits car chaque séquence envoyée, à un ou plusieurs usagers, est constituée dynamiquement en une réserve d'information. Le volume de cette réserve est suffisant pour amortir les conflits d'extraction qui peuvent se produire au sortir des supports.

De préférence, bien entendu, la mémoire tampon sert à jouer les deux rôles: le rôle de l'attente pour repérer tous les usagers qui demandent une même séquence, et le rôle de tampon pour amortir les problèmes de conflit d'extraction qui se sont posés.

L'invention a donc pour objet un serveur à haut débit pour desservir plusieurs usagers simultanément, comportant

- une base de séquences de données consultables par ces usagers,
- des circuits d'interconnexion de cette base avec ces usagers,
- et des circuits d'extraction pour extraire des séquences de données hors de cette base en fonction de requêtes émises par ces usagers, caractérisé en ce qu'il comporte

- des moyens pour retarder un transfert d'une séquence de données à un usager, et en ce que

- les circuits d'interconnexion comportent des moyens pour transmettre simultanément à plusieurs usagers une même séquence de données.

L'invention a également pour objet un serveur à haut débit pour desservir des usagers, comportant

- une base de séquences de données consultables par ces usagers, chaque séquence de données étant constituée de plusieurs blocs de données répartis en stockage dans différents supports de mémorisation de données,

- des circuits d'interconnexion des supports de cette base avec ces usagers, pour extraire des séquences de données hors de cette base en fonction de requêtes émises par ces usagers, et pour les émettre à destination de ces usagers, caractérisé en ce que ces circuits d'interconnexion comportent

- une mémoire tampon pour stocker des blocs de données extraits de ces supports avant leur émission,

- et des moyens pour arranger dans cette mémoire temporaire ces blocs de données extraits dans un ordre correspondant à un bon déroulement de l'émission des séquences et indépendant de l'ordre de leur extraction.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit et à l'examen des figures qui l'accompagnent. Celles-ci ne sont données qu'à titre indicatif et non limitatif de l'invention. Les figures montrent :

- Figure 1 : une représentation schématique du serveur à haut débit selon l'invention;

- Figures 2 et 3 : des organigrammes d'opérations effectuées par le serveur de l'invention pour desservir plusieurs usagers simultanément;

- Figure 4 : un diagramme temporel montrant l'évolution du transfert des blocs au cours de la diffusion d'une séquence.

La figure 1 montre un serveur S à haut débit selon
5 l'invention. Ce serveur S comporte une base de données 1
qui, dans l'application préférentiellement envisagée par
l'invention, est une base de séquences de données
audio-visuelles. La base de données 1 peut comporter,
selon l'enseignement de l'article cité ci-dessus,
10 plusieurs supports de stockage d'information, tels que 2
à 5, dans lesquels une même séquence peut être répartie
de manière à obtenir un débit nominal de sortie des
données de la séquence supérieur au débit nominal de
chacun des supports. La base 1 peut contenir ainsi
15 plusieurs séquences, par exemple les séquences 6 à 8.
Chaque séquence comporte un certain nombre de blocs de
données. Ces blocs de données, dont la taille est par
exemple de 16 Kilo octets, sont rangés dans les supports
2 à 5 successifs en fonction de leur rang chronologique
20 dans la séquence. Pour N supports utilisés on a ainsi
des groupes de N blocs de données successifs. Le premier
bloc d'un groupe est rangé dans un premier support et
ainsi de suite jusqu'au Nième bloc du groupe qui est
rangé dans le Nième support. Les groupes de blocs de
25 données d'une séquence sont également organisés
chronologiquement et rangés dans les mêmes N supports de
manière à ce que des blocs de données d'un groupe
suivant se trouvent rangés également dans les N supports
directement après les blocs de données du groupe
30 précédent.

Des usagers, par exemple des usagers tels que 9 10
et 11, sont connectés à la base 1 du serveur S par
exemple par l'intermédiaire d'un réseau de
télécommunication 12 dont le débit est dimensionné pour

acheminer les séquences. Le réseau 12 peut être un réseau spécialisé appartenant en toute propriété à la communauté des usagers 9 à 11, ou un réseau public de type RNIS (réseau numérisé à intégration de services) ou
5 asynchrone de type V2I ou ATM (Asynchronous Transmission Mode) ou privé de type FDDI ou Ethernet.

La base de données 1 est connectée, au delà du réseau 12, avec les usagers 9 - 11 par l'intermédiaire de circuits d'interconnexions. Ces circuits
10 d'interconnexions comportent d'une part des circuits de types classiques et d'autre part des circuits selon l'invention. L'extraction des informations, hors des disques constituant la base de données 1, vers les usagers 9 à 11 est réalisée par des circuits
15 d'interconnexion et des circuits de gestion et de contrôle des transferts. Ces circuits peuvent comporter des microprocesseurs. Ils sont reliés entre eux soit par un bus unique soit par des bus spécifiques. Ils peuvent également être reliés entre eux par des moyens de
20 transfert de données comportant des transputers qui sont des organes capables de traiter des informations en même temps qu'ils en transmettent d'autres. Ce traitement pouvant comporter un stockage temporaire. Le terme circuit doit donc s'entendre au sens large. Il n'est pas
25 limité à l'aspect purement matériel de ces circuits. Ces circuits comportent notamment des microprocesseurs, tel que le microprocesseur central 13, susceptibles de faire exécuter des programmes d'instructions contenus dans des mémoires programmes telles que les mémoires 14 et 15.

30 Le fonctionnement classique du serveur S est le suivant. Lorsqu'un usager 9 veut se connecter à ce serveur S, cet usager 9 fait exécuter au moyen d'une console de commande, contenant un microprocesseur, un clavier de commande 9.1 et un écran 9.2 de

visualisation, un protocole de connexion au serveur S. Sur l'écran de visualisation 9.2 l'utilisateur peut voir d'une part le déroulement des opérations de connexion. Il pourra par ailleurs recevoir sur cet écran les images
5 diffusées en provenance de la base 1.

Une fois que la connexion avec le serveur S est établie, le microprocesseur central 13 du serveur S prend la main sur la connexion. En fonction d'une description de la base de données contenue dans une
10 mémoire 14, le microprocesseur 13 envoie à l'utilisateur 9, sur son écran 9.2, des données, par exemple de type videotext (donc à protocole simplifié), qui constituent une forme compréhensible par l'utilisateur de la description de cette base. Cette description peut comporter tout
15 simplement une nomenclature de toutes les séquences de données telles que 6 à 8 consultables avec la base 1. Au moyen du clavier 9.1, l'utilisateur 9 est ensuite amené à choisir la séquence qu'il veut recevoir. Une fois que ce choix est fait, le microprocesseur central 13 lance
20 l'extraction de la séquence choisie, au besoin en utilisant un programme de gestion de l'extraction contenu dans une mémoire 15. Les séquences audiovisuelles sont organisées comme dans l'article cité: elles sont fragmentées en blocs de longueur
25 limitée qui sont répartis sur plusieurs disques, par exemple selon une technique de ROUND-ROBIN. Chacun des fragments est accessible par un système de gestion de fichier ou un système de gestion ou base de données dont les techniques sont connues par ailleurs. Cependant dans
30 une variante préférée, décrite ci après, la caractéristique de l'attente est combinée avec la caractéristique de la partition des séquences. La séquence extraite de la base 1 est ensuite envoyée sur un port 16 du serveur S et aboutit sur l'écran 9.2 de

l'utilisateur 9.

Dans l'invention, pour multiplier le débit du serveur S, on a choisi de ne pas provoquer l'extraction et ou la diffusion, mais de préférence la diffusion, de la séquence dès que la requête émise par l'utilisateur a été envoyée au serveur S. Au contraire on provoque un retard. Ce retard est géré sur la figure 1 par une mémoire 17 comportant un programme de gestion du retard et de déclenchement du début d'émission de la séquence, en fin de retard. Lors de l'extraction de la séquence hors de la base 1, on exécute le programme d'extraction contenu dans la mémoire 15. Les mémoires 15 et 17 sont de préférence associées à des microprocesseurs propres qui mettent en oeuvre les programmes d'extraction et de gestion du retard.

Pendant la durée de ce retard, qui peut être d'une fraction de seconde à quelques secondes, on attend de savoir si un autre utilisateur demande la diffusion de la même séquence. Statistiquement, si la séquence a de l'intérêt, un autre utilisateur, par exemple l'utilisateur 10, demandera la même séquence avant la fin de ce retard. Compte tenu du temps de réflexion de l'utilisateur 10, sa demande n'est validée que par son action finale de requête en diffusion de la séquence.

Pour mettre en oeuvre l'invention, dans une solution, on a choisi de constituer dans une mémoire dynamique 19 une liste d'utilisateurs: les utilisateurs 9 et 10 qui désirent recevoir la même séquence sont mentionnés dans la liste relative à cette séquence. La mémoire 19 peut physiquement être la même mémoire que la mémoire 17, associée à un microprocesseur propre qui met en oeuvre le retard. Les listes en mémoire 19 comportent les adresses des ports de sortie du serveur S, les ports 16 et 20, auxquels sont raccordés ces utilisateurs 9 et 10.

Une fois que la requête a été établie, pour le premier usager 9, on détermine sur quel port de sortie 21 de la base 1 de données sera diffusée la séquence appelée. Une liste de la mémoire 19 est donc en pratique une liste dévolue dynamiquement au port 21 et à la séquence en attente de commencement.

Il est connu, par des circuits de connexion 22, par exemple analogues à ceux du réseau commuté 12, de connecter le port de sortie 21 de la base au port de sortie 16 du serveur S de manière à diffuser la séquence à l'usager 9.

Un circuit d'interconnexion 22 qui se charge de cette opération est un multiplexeur. Dans l'invention, il est susceptible d'assurer une diffusion sélective. La diffusion concerne l'envoi d'un message, d'une séquence, simultanément à tous les usagers possibles. La sélection concerne la réalisation de cette diffusion à des usagers choisis. Un tel circuit 22 peut par ailleurs être intégré au réseau 12 ou à la base de données 1. Sa présentation externe ici est surtout liée à la nécessité d'en expliquer le fonctionnement.

Ce circuit 22 de l'invention comporte de préférence un multiplexeur temporel comportant M entrées reliées à la base et P sorties reliées aux usagers. Ce multiplexeur est capable de connecter n'importe laquelle de ses M entrées à n'importe laquelle des P sorties. Le multiplexeur 22 de l'invention a la capacité à débiter les données successivement aux sorties 16, 20 et autres, à un rythme bien supérieur au rythme normal de transmission de ces données, si bien qu'il est même capable de desservir s'il le faut les P sorties à partir d'une seule entrée. Par exemple si les données à transmettre sont de type audio-visuel, ce débit normal est lié à un affichage de ces données sur les écrans

9.2. Le circuit 22 comporte de préférence des mémoires tampons pour débiter ensuite dans les écrans 9.2 à un rythme compatible avec celui accepté par ces écrans 9.2 les données reçues à débit élevé.

5 De cette particularité on tire avantage. Ainsi après avoir envoyé un bloc de données au port 16, on envoie le même bloc de données au port 20, puis encore à un autre port si nécessaire, du moment que cet autre port correspond lui aussi à un usager mentionné dans la
10 liste 19. Ainsi, si le débit du multiplexeur temporel est dix fois supérieur au débit normal, on peut connecter jusqu'à dix usagers en même temps à une même sortie 21 de la base. On peut même augmenter ce nombre si on place des autres multiplexeurs en aval du
15 multiplexeur 22. Pour les usagers il n'y a quasiment aucun retard à la visualisation car, avec un multiplexeur temporel ayant un débit de 150 Mbits par seconde, la transmission de dix fois un même bloc de 16 Kilo octets, à dix usagers différents, ne dure que 8 ms.
20 Dans l'invention, avec un multiplexeur temporel on connecte à plusieurs reprises une même sortie 21 à plusieurs usagers. De ce fait le débit utile de sortie de la base est multiplié par les performances du multiplexeur temporel.

25 Cette réalisation peut néanmoins être remplacée par tout autre système, notamment une interconnexion multiplex spatiale, de type CROSSBAR, ou encore par un système de communication avec un bus d'ordinateur et un adressage de destination des données. Normalement dans
30 un circuit de connexion multiplex spatial on connecte une sortie à seulement un usager. Dans l'invention on modifiera un tel circuit pour connecter, à la demande, une même sortie 21 à plusieurs usagers. Il suffit de connecter électriquement plusieurs ports 16 à une sortie

21. Le circuit 22 peut aussi être intégré au circuit de sortie de la base de donnée 1. La seule particularité de ce circuit est qu'il doit permettre maintenant, selon l'invention, la diffusion à au moins deux usagers différents d'une même information, alors qu'auparavant d'une manière classique ce type d'emploi était interdit.

Bien entendu si la base de données 1 est sollicitée en même temps par un autre ensemble d'usagers, qui veulent visualiser une autre séquence, il y a constitution d'une autre liste en mémoire 19 ainsi que le déclenchement d'un autre retard provoqué par le programme 17. A titre d'exemple on a représenté à une autre entrée 23 du circuit 22, une autre extraction d'une autre séquence de la base de données 1, diffusée à des autres demandeurs, simultanément à la diffusion aux usagers 9 et 10 de la première séquence étudiée jusqu'ici.

La figure 2 montre l'organigramme d'une partie du programme de gestion des retards selon l'invention exécutée par le microprocesseur central 13 ou par les microprocesseurs associés aux mémoires 17 et 19. En temps normal, ces microprocesseurs sont en attente de requête. Lorsqu'un demandeur, le demandeur 9, établit une requête, il interroge la base de données pour sélectionner une séquence. Le programme comporte alors un test pour savoir si la séquence demandée a déjà été demandée par un précédent usager. Quand ce n'est pas le cas, le programme comporte des instructions pour provoquer la création d'une liste d'usagers pour cette séquence. Typiquement il s'agit de la création de la liste en mémoire 19. En même temps le programme provoque l'activation d'un compteur pour comptabiliser l'attente pour cette séquence. Une fois que ces opérations sont faites, le microprocesseur concerné se met à nouveau en

attente de requête pour voir apparaître une requête
suivante. Lorsque la requête suivante se présente, pour
la même séquence, le programme a pour objet d'ajouter
l'utilisateur supplémentaire à la liste des destinataires
5 pour cette séquence.

En fait, au moment où le programme crée la liste 19
pour le premier usager 9, il choisit aussi une sortie de
base 21 parmi toutes les sorties possibles dans le
circuit 22. Lorsque l'utilisateur 10 se présente, l'ajout de
10 l'utilisateur à la liste comporte également la mise en commun
d'un chemin de diffusion de l'information. A la fin de
la période d'attente, la séquence demandée est diffusée.

La figure 3 montre un organigramme de décompte de
l'attente. En pratique il est possible d'organiser
15 l'attente de différentes manières. D'une part, on peut
déterminer que l'attente sera une attente de durée
limitée. Dans ce cas cette attente peut être déclenchée
par la présentation d'une requête comme ce qui a été vu
jusqu'à présent. Ou bien l'attente peut être déclenchée
20 périodiquement au moyen d'une horloge pilotée par le
microprocesseur central 13. Une autre manière de faire
consiste à provoquer un retard dont la durée n'est pas
fixe mais dont la durée est variable. Le caractère
variable de cette durée peut alors être dû au nombre des
25 demandeurs qui sont intéressés par la même séquence.

Le décompte de l'attente se présente donc de la
manière suivante dans la première variante. Si la durée
limite n'est pas atteinte, le décompte de l'attente se
poursuit. Par contre si la durée limite est atteinte, ou
30 si un nombre maximum d'utilisateurs est reconnu, la séquence
requise est transmise à tous les destinataires de la
liste en même temps que l'arrêt du décompte est
provoqué. En variante le décompte de l'attente peut
consister à mesurer périodiquement le nombre d'utilisateurs

ayant demandé une séquence et qui sont identifiés dans une liste. Si ce nombre est inférieur à un nombre limite N, l'attente se poursuit. Par contre si ce nombre d'usagers atteint le nombre limite N, le déclenchement de la transmission de la séquence se produit en même temps. A l'issue de la transmission la liste, dans les deux cas, est effacée. Bien entendu il est possible de coupler la notion de durée limite et du nombre limite d'usagers pour déclencher la diffusion. D'une manière préférée dans ce cas le nombre N ne sera pas un nombre constant mais sera un nombre dépendant d'une mesure du nombre des usagers qui ont adressé une requête à la base pendant une période précédente. Plus ce nombre aura été important plus cette attente sera longue de manière à desservir encore plus de demandeurs la fois suivante. L'attente ne doit bien entendu pas être supérieure à la durée de la séquence car cela n'aurait aucun sens.

Pour mettre à disposition de la sortie 21 de la base la séquence qui doit être diffusée aux usagers, on utilise dans l'invention un multiplexeur 24, qui peut être de type spatial ou temporel mais qui est de préférence spatial. Ce multiplexeur 24 possède autant d'entrée qu'il y a de supports différents dans la base 1. Il possède autant de sorties qu'il y a de sorties telles que 21 prévues ou possibles pour la base. Les transferts des blocs de données entre les supports 2 à 5 de la base et les entrées correspondantes 24 à 27 du multiplexeur 24 sont gérées par des microprocesseur, respectivement 28 à 31. Ces microprocesseurs 28 à 31, agissant sous le contrôle du microprocesseur central 13, organisent l'extraction des blocs de données des groupes, successivement à partir des supports 2, puis 3, puis 4, puis 5, puis à nouveau 2 pour un groupe suivant et ainsi de suite. Les microprocesseurs 28 à 31

commandent les supports 2 à 5. Leur fonctionnement est le suivant. Ils sont chargés par une pile d'instructions d'extraction et exécutent les instructions de cette pile les unes après les autres.

5 Le multiplexeur 24 est schématiquement représenté comme un multiplexeur de type CROSSBAR. Pour une séquence, il reçoit successivement les blocs de données sur ses entrées 24 à 27 et, par établissement dynamique et synchronisé de ses connexions, oriente le transfert
10 de tous les blocs de données reçus relatifs à la séquence vers une seule de ses sorties: par exemple ici la sortie 32 qui est donc en relation avec la sortie 21 évoquée précédemment. Le multiplexeur 24 possède dans un exemple un ou plusieurs microprocesseurs pour
15 l'établissement dynamique d'une ou plusieurs connexions des microprocesseurs 28 à 31 avec les sorties 32 à 34. Le multiplexeur 24 peut, en même temps qu'il transmet une séquence sur la sortie 32, avoir à en transmettre une autre sur une autre sortie 33. Normalement cette
20 autre séquence provient elle aussi des supports 2 à 5, ou des supports 3 et 4 seulement, ou d'une autre combinaison des supports. Cette combinaison est mémorisée dans la mémoire 15, et le microprocesseur 13 charge les instructions à exécuter par les
25 microprocesseurs 28 à 32 en fonction de cette combinaison.

Il peut en résulter qu'un support, par exemple le support 3, peut être sollicité pour transmettre sur la sortie 32 un bloc de données correspondant à une
30 séquence appelée, en même temps qu'il peut être sollicité pour transmettre à la sortie 33 un bloc de données correspondant à une autre séquence. Le support 3 ne peut pas accomplir ces deux tâches en même temps. Du fait de ce conflit, une des deux sorties 32 ou 33

devrait attendre, au détriment du débit global du serveur 1. Pour résoudre ce problème, on a interposé dans l'invention des mémoires tampons 34 à 36, associées à des microprocesseur 39 à 41, entre chacune des sorties 5 32 à 33 du multiplexeur 24 et les sorties réelles 21 ou 23 de la base 1. Ces mémoires tampons vont alors jouer les deux rôles de l'invention. D'une part, par la mémorisation temporaire elle vont retarder l'émission de la séquence extraite de la base de données. Ce retard 10 est mis à profit pour distribuer en même temps, à tous les usagers qui le désirent, une même séquence.

D'autre part, lorsque des conflits d'extraction se présentent, les microprocesseurs 28 à 31 sont capables de réaliser en série les opération d'extraction des 15 blocs de données hors des supports. Et, quand un microprocesseur doit exécuter simultanément deux extractions il les exécutent l'une après l'autre. Autrement dit une séquence est momentanément extraite avec un bloc de donnée en moins. Les blocs de données 20 extraits sont stockés dans des cases mémoires telles que 37 et 38 des mémoires 34 à 36. Ce stockage est piloté par les microprocesseurs 39 à 41 respectivement associés à chacune des mémoires 34 à 36. Lors de ce stockage les blocs reçoivent une adresse de stockage qui s'incrémente 25 naturellement avec le rang chronologique du bloc dans la séquence. De préférence si un bloc est manquant, la case mémoire est donc laissée vide. Dans ce cas la lecture de la mémoire tampon 34 à 36 sera séquentielle. En variante les blocs peuvent être chargés dans des cases dont les 30 adresses s'incrémentent avec l'ordre d'arrivée des blocs. Dans ce cas on les affecte en plus d'un index relatif à leur place chronologique dans la séquence. Dans ce cas, la lecture de la mémoire tampon est aléatoire: elle respecte l'ordre croissant des index

chronologiques.

Dès que le conflit disparaît, le microprocesseur 28 à 31 concerné par ce conflit intervient dans l'extraction de manière prioritaire pour extraire le
5 bloc de données manquant. Par exemple un bloc a été extrait du support 2, un bloc n'a pas pu être extrait du support 3, et donc le bloc extrait suivant l'a été du support 4. Le bloc manquant de données extrait du support 3 est ensuite rangé par le microprocesseur 39
10 dans la mémoire tampon 34, de préférence à sa bonne place dans cette mémoire. Ceci ne retarde en rien les extractions sur les autres disques.

Les mémoires tampons 34 à 36 sont des mémoires tournantes dont la lecture est faite simultanément à
15 l'écriture en mémoire. Il y a seulement un décalage entre les adresses de lecture et les adresses d'écriture. Les blocs de données stockés temporairement entre ces deux adresses correspondent au retard voulu par l'invention.

Ceci signifie que dans cette variante préférée l'extraction est anticipée. Elle est commencée dès que la première requête est enregistrée dans la liste 19, qui est créée à cette occasion. Par contre la diffusion est retardée. De préférence on effectue une extraction
25 immédiate pour utiliser tout de suite les disques disponibles. Ainsi on ne prend pas le risque d'être en conflit d'extraction insoluble comme cela serait le cas si on attendait le dernier moment pour extraire.

Selon la variante préférée, on extrait en tout ou
30 partie la séquence des supports 2 à 5, on la stocke en tout ou partie dans une mémoire tampon (à débit nominal suffisant), puis, en fin d'attente, on transmet cette séquence depuis cette mémoire tampon. On n'a alors besoin que d'une mémoire à débit nominal suffisant. Les

supports peuvent être à débit plus lent. Surtout, avec le réarrangement des blocs on gère facilement les conflits d'extraction.

On procède alors, en référence à la figure 4, de la manière suivante. On utilise le fractionnement des séquences en blocs comme décrit dans l'article cité ci-dessus. On augmente alors le débit de la base 1 puisqu'un support étant responsable de l'envoi d'un bloc, dès que ce bloc a été envoyé ce support est a nouveau disponible pour envoyer un autre bloc à des autres usagers d'une autre liste. En outre l'attente est réduite au prorata du fractionnement de la séquence dans les supports. Dans ce cas la mémoire tampon auxiliaire n'a pas besoin de contenir toute la séquence et d'être volumineuse. Le microprocesseur 39 de chaque mémoire tampon exécute un processus chargé de gérer des anticipations pour l'émission de chaque séquence. Le même microprocesseur 39 exécute aussi la diffusion de la séquence aux usagers qui sont connectés à la sortie 21.

La gestion de l'anticipation consiste à charger les premiers blocs d'une séquence dans une mémoire tampon 34. Pendant un temps T de chargement de cette mémoire tampon 34, on détecte les usagers faisant la demande de la même séquence. Le temps T d'attente peut être supérieur au temps de chargement dans la mémoire 34 des premiers blocs. On peut différer le début du chargement de la mémoire tampon mais de préférence on l'entame dès qu'une première demande pour une séquence a été enregistrée. Pendant ce temps T, on paramètre la sortie 21 pour qu'elle assure aussi la future diffusion de la séquence à tout nouvel usager connecté. Une fois le temps T écoulé, la séquence commence à être envoyée sur le réseau 12 à tous les usagers qui ont été connectés.

Pour assurer la prise en compte d'un usager validant sa demande exactement à la fin de la durée T , un dispositif de type sémaphore, entre la base 1 est la mémoire 34, garantit que la demande n'est pas perdue.

5 Autrement dit une autre liste 19' est créée pour une même séquence avant que la liste 19 pour cette séquence ne soit close et n'entraîne par sa clôture l'émission de la séquence.

10 L'émission de la séquence s'effectue ensuite de la manière suivante. Quand un bloc n est émis sur le réseau 12, le microprocesseur 39 demande à la base 1 de charger le bloc $n+i$ dans la mémoire 34. Plusieurs situations peuvent se présenter selon que le chargement dans la mémoire 34 est plus rapide que l'émission sur le réseau
15 12 ou non, et selon que la base 1, le support concerné par la délivrance du bloc $n+i$, est disponible ou occupée.

Si le débit de chargement est plus rapide que l'émission, et si le support concerné de la base 1 est
20 disponible, tout se passe bien. Si le chargement est moins rapide que l'émission sur le réseau 12, cela signifie en fait que le débit du support de stockage, du disque dur, est trop faible. Dans ce cas, figure 4, quand un bloc 1 est émis, un bloc $i+1$ est appelé pour
25 être chargé. Quand un bloc 2 est émis, le bloc $i+1$ continue d'être chargé, pendant qu'un bloc $i+2$ est appelé. Quand un bloc 3 est émis, les blocs $i+1$ et $i+2$ continuent d'être chargés pendant qu'un bloc $i+3$ est appelé. Ainsi de suite, au fur et à mesure que le temps
30 passe, les blocs sont émis à leur rythme d'émission sans que cela conduise à une rupture d'émission bien que chaque support débite à un débit faible. Il suffit simplement que i soit supérieur au rapport du débit en émission sur le débit d'extraction des supports. La

valeur de i , avec une marge de sécurité, renseigne sur la capacité de la mémoire tampon nécessaire 34. Dans ce cas la sortie 32 du multiplexeur 24 est est fait dédoublée en autant de sortie possible qu'on souhaite

5 que la mémoire 34 soit chargée simultanément par différents blocs. Avec les besoins présentés par la situation de la figure 4, il faut quatre sorties 32 pour une séquence. Ces quatre sorties 32 sont connectées respectivement aux entrées 37 38 42 et 43 de la mémoire

10 34. Quand cette mémoire 34 "tourne" en écriture, l'entrée 37 est connectée en amont de l'entrée 40, elle saute de quatre crans. Dans ce cas le multiplexeur 24 est occupé quatre fois plus longtemps par la diffusion d'une séquence. Ceci amène à prévoir un nombre important

15 de support pour éviter les risque de conflit, mais le principe de l'invention reste le même.

Si un support disque est occupé, s'il ne peut pas envoyer un bloc $i+n$ à la demande, ce bloc peut être envoyé par la suite. Les commandes d'extraction sont par

20 exemple gérées par un mécanisme de pile du type premier entré premier sorti (FIFO). Les microprocesseurs 28 à 31 peuvent agir de façon asynchrone. Comme un bloc extrait est repéré par ailleurs par sa position dans la séquence, il sera placé par le microprocesseur 39 de la

25 mémoire 34 à sa bonne place dans la mémoire tampon 34. Ou bien, si la lecture de cette mémoire tampon 34 n'est pas nécessairement séquentielle, le multiplexeur 22 exécute un microprogramme pour émettre les blocs dans le bon ordre.

30 On voit que ce mode préféré de fonctionnement permet de desservir plusieurs usagers, de gérer les problèmes d'écart entre les débits d'extraction et d'émission, de gérer au mieux les problèmes d'occupation de la base, tout en réglant le problème des conflits. En

pratique les disques durs utilisés ont des débits de l'ordre de 5 Mbits par seconde alors que la diffusion des séquences selon la norme MPEG 1 requiert un débit de 1,5 Mbits par seconde. En appelant dans la mémoire
5 tampon un nouveau bloc dès qu'un bloc précédent est émis, on résout simplement l'adaptation des débits. Il est donc possible d'extraire de hauts débits, que ce soit pour desservir simultanément de nombreux usagers avec des séquences de type MPEG1, ou des débits
10 nettement plus élevés pour un nombre plus limité d'usagers, voire un seul usager avec un très fort débit, s'il est le seul à demander une telle séquence.

Le multiplexeur 22, les mémoires tampons 34, et les microprocesseurs 39 sont de préférence constitués,
15 ensemble, par une machine à architecture parallèle. Une machine à architecture parallèle, ou massivement parallèle, est caractérisé par ce nombreux microprocesseurs, par exemple les microprocesseurs 13, 14, 15, 17, 19, 28 à 31 et 39 à 41, travaillant
20 simultanément afin de se répartir le travail, et d'obtenir ainsi des temps de traitement beaucoup plus courts que ce que l'on obtient avec un microprocesseur unique même très performant. Chaque microprocesseur est spécialisé dans une partie de traitement qu'il effectue
25 avec un maximum d'efficacité, et il échange les résultats intermédiaires qu'il produit, ou dont il a besoin, avec ses voisins.

Parfois, les données à traiter et les résultats obtenus sont exploités à partir de disques de la base 1
30 accessibles directement par la machine à architecture parallèle. Un système de gestion de fichiers répartis est ajouté dans la machine à architecture parallèle pour accéder directement aux données mémorisées sur de nombreux disques accessibles en parallèle, pour une

grande efficacité. Les résultats (extraction de séquences audiovisuelles) produits par la machine à architecture parallèle sont envoyés directement sur un (des) réseau(x) de communication (à haut débit) 12 dont
5 les interfaces, les microprocesseurs 39 à 41, sont intégrés dans la machine à architecture parallèle elle même. Une telle machine est par exemple à base de transputers, de type VOLVOX vendu par la société ARCHIPEL SA, Annecy, France, ou de type Tnode vendu par
10 la Société TELMAT, Soultz, France.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1 - Serveur (S) à haut débit pour desservir plusieurs usagers (9-11) simultanément, comportant
- une base (1) de séquences (6-8) de données consultables par ces usagers,
 - 5 - des circuits (12,22) d'interconnexion de cette base avec ces usagers,
 - et des circuits (15,13) d'extraction pour extraire des séquences de données hors de cette base en fonction de requêtes émises par ces usagers,
 - 10 caractérisé en ce qu'il comporte
 - des moyens (17) pour retarder un transfert d'une séquence de données à un usager, et en ce que
 - les circuits d'interconnexion comportent des moyens (19) pour transmettre simultanément à plusieurs
 - 15 usagers une même séquence de données.
- 2 - Serveur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens pour retarder comportent, dans les circuits d'extraction, des moyens (17) pour retarder l'extraction.
- 20 3 - Serveur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens pour retarder comportent, dans les circuits d'interconnexion, une mémoire pour stocker temporairement une séquence de données extraites et pour permettre le retard de la transmission (38) de cette
- 25 séquence de données.
- 4 - Serveur selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens pour retarder comportent des circuits pour retarder d'une durée limitée par une valeur fixe.
- 30 5 - Serveur selon la revendication 4, caractérisé

en ce que les moyens pour retarder d'une durée limitée par une valeur fixe sont déclenchés par une première requête d'un usager.

5 6 - Serveur selon la revendication 4, caractérisé en ce que les moyens pour retarder d'une durée limitée par une valeur fixe sont déclenchés périodiquement.

10 7- Serveur selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les moyens pour retarder la transmission d'une séquence de données à un premier usager comportent des circuits pour retarder cette transmission d'une durée variable qui commence avec la requête de ce premier usager et qui se termine lorsque le nombre des usagers qui adressent des requêtes identiques à cette base atteint un nombre (N)
15 fixé par avance.

20 8 - Serveur selon la revendication 7, caractérisé en ce que le nombre fixé par avance est fixé à l'avance par un comptage du nombre des usagers qui adressent des requêtes à la base pendant une période donnée précédente, et en ce que ce nombre fixé par avance croît avec la fréquence de ces requêtes pendant cette période précédente.

25 9 - Serveur selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte une machine à architecture parallèle pour constituer les moyens pour retarder et ou les circuits d'interconnexions

30 10 - Serveur selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte

- des moyens pour fragmenter une séquence de données en blocs de données,

- des moyens pour charger i premiers blocs de cette séquence dans une mémoire tampon (43), et

- des moyens (40) pour appeler le chargement d'un

bloc de rang $i+1$ dans cette mémoire dès que le premier des i blocs qui y est chargé en est extrait, et ainsi de suite pour les blocs suivants.

5 11 - Serveur (S) à haut débit pour desservir des usagers (9-11), comportant

10 - une base (1) de séquences (6-8) de données consultables par ces usagers, chaque séquence de données étant constituée de plusieurs blocs de données répartis en stockage dans différents supports de mémorisation de données,

15 - des circuits (12,22) d'interconnexion des supports de cette base avec ces usagers pour extraire des séquences de données hors de cette base en fonction de requêtes émises par ces usagers, et pour les émettre à destination de ces usagers, caractérisé en ce que ces circuits d'interconnexion comportent

20 - une mémoire tampon (43) pour stocker des blocs de données extraits de ces supports avant leur émission, - et des moyens (39-41) pour arranger l'émission, hors de cette mémoire tampon, des blocs de données qui y sont stockés dans un ordre correspondant à un bon déroulement des séquences, et indépendant de l'ordre temporel de leur extraction hors de la base.

25 12 - Serveur selon la revendication 11, caractérisé en ce qu'il comporte

30 - des moyens pour charger i premiers blocs de données d'une séquence dans la mémoire tampon (43), et - des moyens (40) pour appeler le chargement, dans cette mémoire tampon, d'un bloc de rang $i+1$ dès que le premier des i blocs qui y avait été chargé en est extrait pour être émis, et ainsi de suite pour les blocs suivants.

13 - Serveur selon la revendication 12, caractérisé

en ce que le nombre i de blocs de données chargés initialement dans la mémoire tampon est supérieur au rapport du débit nominal de chacun des supports sur le débit nominal d'émission.

5 14 - Serveur selon l'une quelconque des revendications 11 à 13, caractérisé en ce qu'il comporte une machine à architecture parallèle pour constituer les circuits d'interconnexions.

10 15 - Serveur selon l'une quelconque des revendications 11 à 14, caractérisé en ce qu'il comporte
- des moyens (17) pour retarder une transmission d'une séquence de données à destination d'un usager, et en ce que

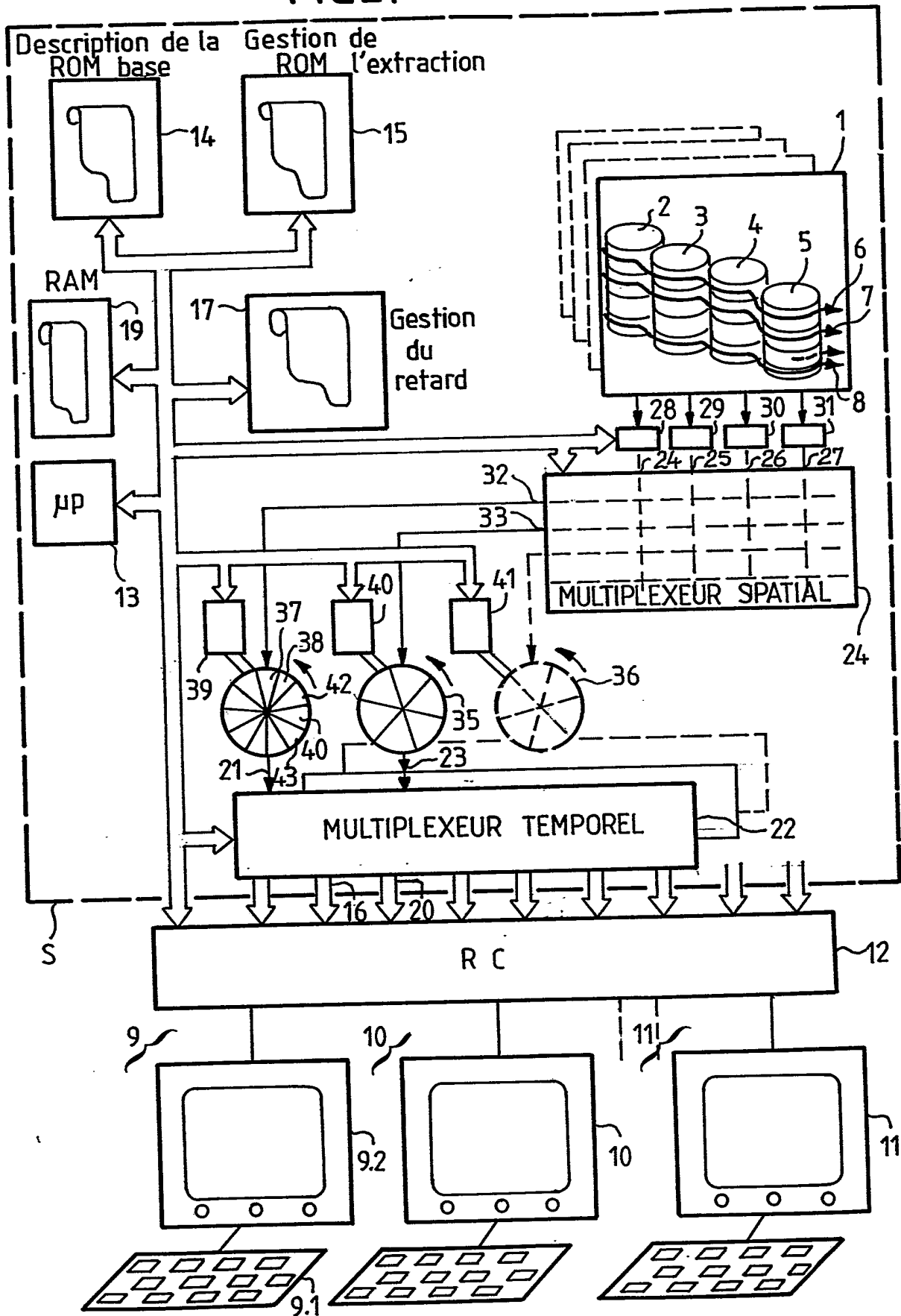
15 - les circuits d'interconnexion comportent des moyens (19) pour transmettre simultanément à plusieurs usagers une même séquence de données.

20 16 - Serveur selon la revendication 15, caractérisé en ce que les moyens pour retarder comportent, dans les circuits d'interconnexion, des moyens pour retarder l'émission (38) de cette séquence de données.

 17 - Serveur selon l'une quelconque des revendications 15 à 16, caractérisé en ce que les moyens pour retarder comportent des circuits pour retarder d'une durée limitée par une valeur fixe.

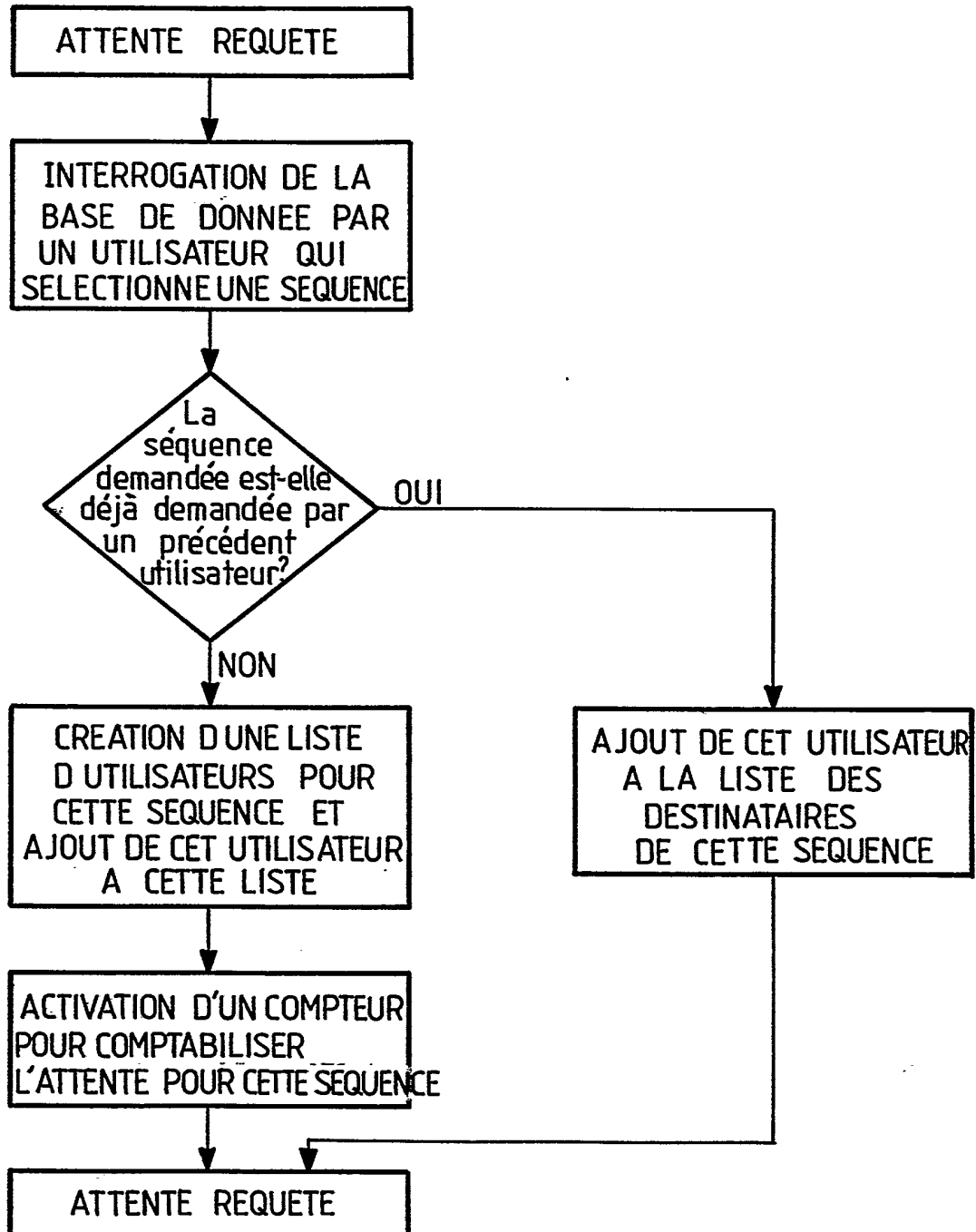
25 18 - Serveur selon la revendication 15, caractérisé en ce que les moyens pour retarder d'une durée limitée par une valeur fixe comportent des moyens pour être déclenchés après une première requête d'un usager.

FIG_1 1/4



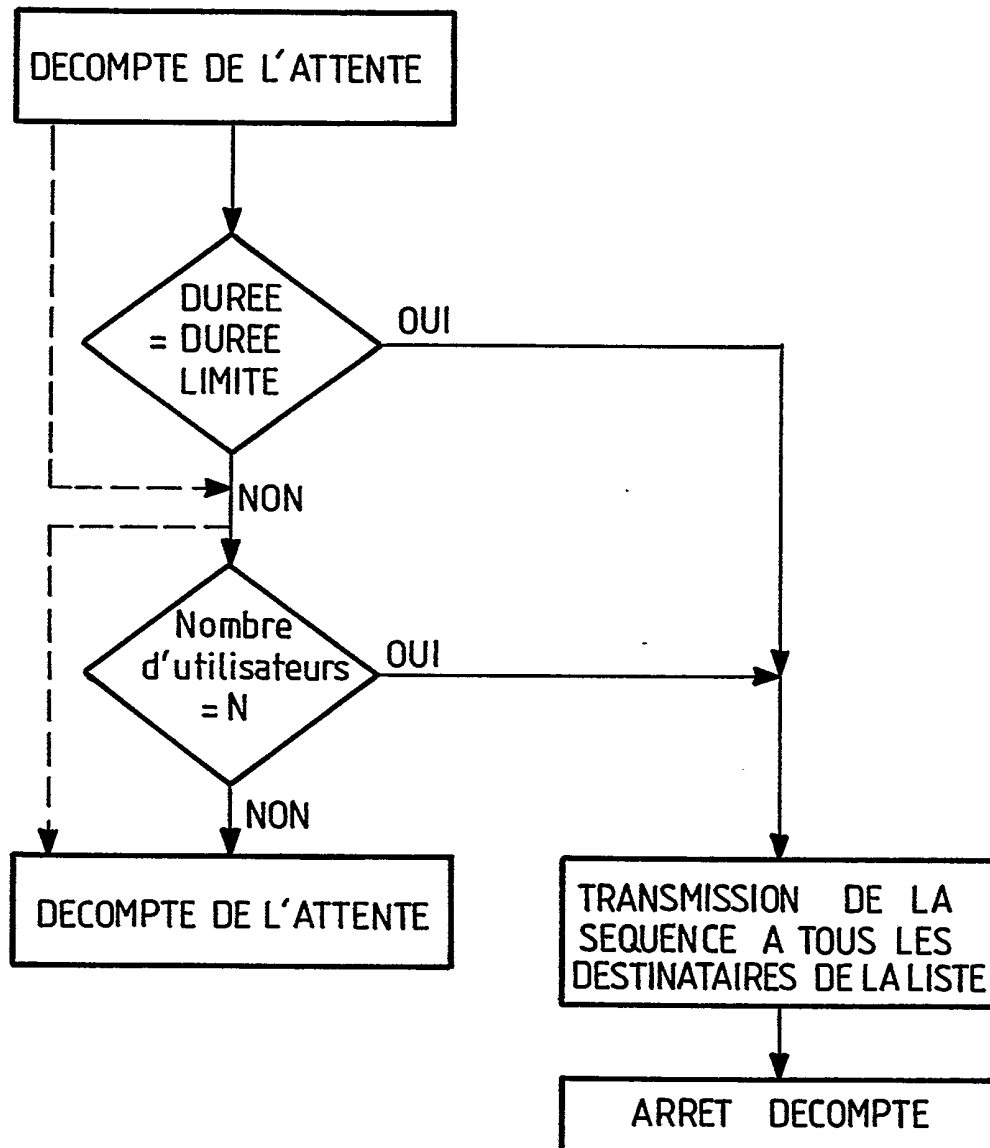
2/4

FIG_2

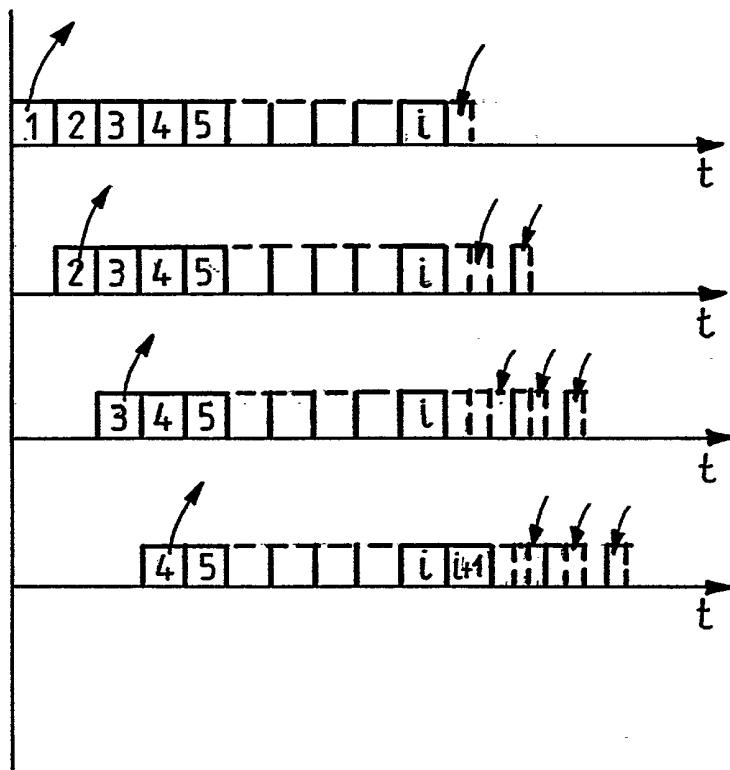


3/4

FIG_3



4/4



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9206885
FA 475462

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | Revendications concernées de la demande examinée |
|---|--|--|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | |
| A | WO-A-9 120 144 (KONINKLIJKE PTT NEDERLAND) * page 5, ligne 10 - ligne 20 * * revendications 1-4 * --- | 1-18 |
| A | US-A-4 545 043 (T.W.ANDERSON) * colonne 7, ligne 30 - colonne 8, ligne 43 * --- | 1-18 |
| A | EP-A-0 303 830 (IBM) * colonne 11, ligne 4 - colonne 12, ligne 41 * ----- | 1-18 |
| | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) |
| | | H04N H04L G06F H04M |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur |
| 14 DECEMBRE 1992 | | CANOSA ARESTE C. |
| <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p> | | |

2

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)